



Budget de fonctionnement de l'exercice 2019

Plan des investissements pour les années 2019 à 2022

Préavis N° 2018 / 52

Lausanne, le 1^{er} novembre 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le budget 2019 de la Ville présente un important déficit de CHF 42 millions. La conjugaison, équivalant à 5 points d'impôts, de la mise en œuvre de la RIE III vaudoise (CHF 12 millions) et de l'augmentation des charges cantonales (CHF 16 millions), grève le budget. Sans elle, ce dernier afficherait un déficit de CHF 14 millions, reflétant la bonne tenue des éléments maîtrisables par la Municipalité. Le plan structurel d'amélioration financière (PSAF II) amène, pour sa part, une amélioration de CHF 12.5 millions. Par rapport au budget précédent, l'exercice 2019 prévoit un excédent de charges de CHF 42.0 millions, en augmentation de CHF 12.3 millions. Cette situation intervient dans une phase où la marge d'autofinancement est particulièrement faible (CHF 59.4 millions) alors que se réalisent des investissements majeurs pour plus de CHF 200 millions.

Les montants intégrés au budget 2019 pour assumer la mise en œuvre de la RIE III cantonale correspondent aux estimations annoncées. Ils s'élèvent à CHF 12 millions supplémentaires nets par rapport au budget 2018. Les pertes fiscales liées aux personnes morales se montent au brut à CHF 41.8 millions, soit près de la moitié de celles mise au budget 2018. Dans l'attente de l'application de la RFFA fédérale (Réforme fiscale et financement de l'AVS – successeur de PF17 et de la RIE III fédérale), la Ville devrait toucher du Canton un montant compensatoire estimé à CHF 16 millions. Des effets techniques, liés notamment à la péréquation, participent également à atténuer les impacts de la RIE III pour CHF 13.7 millions. Au net, l'introduction anticipée de la RIE III cantonale péjore donc le budget de la Ville à hauteur de CHF 12.1 millions. La Municipalité suit attentivement la feuille de route du Canton dans ce domaine.

Depuis 2017, la Municipalité a entrepris un travail de fond sur le fonctionnement de l'administration. D'un montant total de CHF 12.5 millions pour 2019, les efforts se répartissent à parts égales entre les optimisations de charges, les financements complémentaires et les revenus. A ce jour, sur l'objectif de CHF 35 millions pérennes de diminution de charges et de recettes nouvelles à atteindre durant la législature, CHF 25.5 millions sont d'ores et déjà acquis.

Dans ce contexte, la Municipalité poursuit le renforcement des prestations prioritaires de son programme de législature. Ainsi, en 2019, l'équivalent de 27.8 ept (équivalent plein temps) seront alloués principalement pour les besoins liés à la petite enfance afin d'accompagner l'ouverture de nouvelles places d'accueil dans les structures pré- et parascolaires (respectivement 85 et 72 places) et la pérennisation de 252 places dans les APEMS, ainsi que pour le domaine de la sécurité (10.4 ept). D'autres domaines bénéficient de mesures financières, comme la culture, les contrats de quartiers ou le développement durable.

Ce budget confirme le fort impact négatif de la mise en œuvre de la RIE III cantonale sur les finances de la Ville. La diminution des recettes fiscales issues des personnes morales annule les bénéfices des mesures du PSAF. Dans ce contexte, la maîtrise des finances communales demeure un objectif impératif pour la Municipalité.

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2019 :

Compte administratif

(Comptes de fonctionnement et investissement du patrimoine administratif)

COMPTES 2017 CHF	BUDGET 2018 (sans crédits suppl.) CHF		BUDGET 2019 CHF	ECARTS CHF
COMPTE DE RESULTAT				
1'906'176'185.80	1'885'061'200	Total des charges	1'860'619'200	-24'442'000
1'897'558'748.63	1'855'355'800	Total des revenus	1'818'613'600	-36'742'200
-8'617'437.17	-29'705'400	Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-42'005'600	-12'300'200
127'485'361.29	129'132'300	Amortissements	120'403'600	-8'728'700
13'901'567.55	-15'019'600	Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation	-19'042'100	-4'022'500
Autofinancement du compte				
132'769'491.67	84'407'300.00		59'355'900.00	-25'051'400
-132'504'543.48	-183'302'000	Investissements nets	-207'242'000	-23'940'000
264'948.19	-98'894'700.00	Insuffisance (-) ou excédent (+) d'autofinancement du compte de fonctionnement	-147'886'100	-48'991'400

COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
149'117'577.06	232'799'000	Total des dépenses	262'520'000	29'721'000
16'613'033.58	49'497'000	Total des recettes	55'278'000	5'781'000
132'504'543.48	183'302'000	Investissements nets	207'242'000	

2. Objet du préavis

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2019 ainsi que le plan des investissements pour les années 2019 à 2022.

3. Table des matières

1. Résumé	1
2. Objet du préavis	2
3. Table des matières.....	2
4. Modifications structurelles.....	3
5. Budget de fonctionnement de l'exercice 2019	3
6. Plan des investissements pour les années 2019 à 2022.....	14
7. Evolution présumée de la situation financière en 2019	15
8. Conclusions.....	17

4. Modifications structurelles

A la Direction de la sécurité et de l'économie (SE), l'Unité STEPAct quitte le Secrétariat général pour intégrer l'Unité évacuation eaux claires et usées (2911) au Service de l'eau (291).

La Direction des services industriels (SIL) a entièrement revu son organisation. Celle-ci est dorénavant organisée en six services multifluides créés sur le principe d'un regroupement par métiers et par compétences.

5. Budget de fonctionnement de l'exercice 2019

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2019 et de 2018, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat par catégorie	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2017	2018	2019	Budget 2018 - 2019	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
3 Charges	1'906'176'185.80	1'885'061'200	1'860'619'200	-24'442'000	-1.30
30 Charges de personnel	584'916'153.49	591'658'400	599'474'200	7'815'800	1.32
31 Biens, services et marchandises	461'246'927.64	489'617'700	521'165'100	31'547'400	6.44
32 Intérêts passifs	56'503'967.17	55'240'000	52'840'000	-2'400'000	-4.34
33 Amortissements	172'417'522.31	150'373'200	145'950'000	-4'423'200	-2.94
35 Dédommagements à des collectivités publiques	292'700'650.86	297'500'700	307'581'600	10'080'900	3.39
36 Subventions accordées	90'041'784.66	93'550'000	93'579'500	29'500	0.03
38 Attributions aux réserves	75'642'593.58	22'510'200	17'433'900	-5'076'300	-22.55
39 Imputations internes	172'706'586.09	184'611'000	122'594'900	-62'016'100	-33.59
4 Revenus	1'897'558'748.63	1'855'355'800	1'818'613'600	-36'742'200	-1.98
40 Impôts	551'689'001.70	541'400'000	514'500'000	-26'900'000	-4.97
41 Patentes, concessions	3'549'664.81	3'640'000	3'315'000	-325'000	-8.93
42 Revenus des biens	123'997'347.29	90'055'300	89'385'400	-669'900	-0.74
43 Taxes, ventes et prestations facturées	692'807'382.71	702'259'600	729'469'700	27'210'100	3.87
44 Part à des recettes sans affectation	7'005'620.75	5'500'000	5'500'000	0	0.00
45 Dédommagements de collectivités publiques	280'874'395.23	286'958'400	313'754'700	26'796'300	9.34
46 Subventions acquises	3'187'724.02	3'401'700	3'617'900	216'200	6.36
48 Prélèvements sur les réserves	61'741'026.03	37'529'800	36'476'000	-1'053'800	-2.81
49 Imputations internes	172'706'586.09	184'611'000	122'594'900	-62'016'100	-33.59
RESULTAT					
Excédent de charges (-) ou de revenus	-8'617'437.17	-29'705'400	-42'005'600	-12'300'200	

NB : ce tableau contient les imputations internes (39 et 49), soit les facturations entre les services de l'administration qui ont un impact neutre sur le résultat final.

L'évolution des charges et revenus par direction s'établit comme suit :

	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart (+/-) Budget 2018 - 2019	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Charges	1'906'176'185.80	1'885'061'200	1'860'619'200	-24'442'000	-1.30
Culture et développement urbain	404'795'967.37	412'849'600	420'852'300	8'002'700	1.94
Sécurité et économie	277'017'374.48	279'031'800	291'163'600	12'131'800	4.35
Sports et cohésion sociale	129'833'212.01	140'348'200	140'477'300	129'100	0.09
Logement, environnement et architecture	163'640'060.01	170'047'500	175'904'900	5'857'400	3.44
Enfance, jeunesse et quartiers	201'603'634.34	207'370'500	210'017'200	2'646'700	1.28
Finances et mobilité	267'291'416.52	196'151'800	194'600'300	-1'551'500	-0.79
Services industriels	461'994'521.07	479'261'800	427'603'600	-51'658'200	-10.78
Revenus	1'897'558'748.63	1'855'355'800	1'818'613'600	-36'742'200	-1.98
Culture et développement urbain	172'167'595.27	174'253'900	196'647'700	22'393'800	12.85
Sécurité et économie	196'945'119.39	195'423'800	208'329'500	12'905'700	6.60
Sports et cohésion sociale	72'371'492.75	74'150'600	73'263'400	-887'200	-1.20
Logement, environnement et architecture	123'034'312.93	125'114'700	130'356'200	5'241'500	4.19
Enfance, jeunesse et quartiers	58'787'607.28	59'593'000	61'144'100	1'551'100	2.60
Finances et mobilité	764'434'423.02	695'636'200	671'529'200	-24'107'000	-3.47
Services industriels	509'818'197.99	531'183'600	477'343'500	-53'840'100	-10.14
RESULTAT					
Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-8'617'437.17	-29'705'400	-42'005'600	-12'300'200	

En complément, vous trouverez en annexes les tableaux suivants :

- A. compte de fonctionnement par nature (détaillé) ;
- B. évolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2019.

3 CHARGES

30 Charges de personnel

+CHF 7.8 millions ou +1.3%

	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart (+/-) Budget 2018 - 2019	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Culture et développement urbain	40'096'971.10	40'599'100	40'543'100	-56'000	-0.1
Sécurité et économie	159'077'912.85	166'120'500	168'393'100	2'272'600	1.4
Sports et cohésion sociale	70'084'707.86	74'215'500	75'071'900	856'400	1.2
Logement, environnement et architecture	69'330'772.00	72'080'900	71'929'300	-151'600	-0.2
Enfance, jeunesse et quartiers	96'855'266.16	99'215'400	102'453'200	3'237'800	3.3
Finances et mobilité	78'225'819.21	82'592'200	84'126'100	1'533'900	1.9
Services industriels	71'244'704.31	74'634'800	74'757'500	122'700	0.2
Sous-total	584'916'153.49	609'458'400	617'274'200	7'815'800	1.3
Rattrapage Equitas	0.00	2'200'000	2'200'000	0	-
Correctif de la masse salariale	0.00	-20'000'000	-20'000'000	0	0.0
Total	584'916'153.49	591'658'400	599'474'200	7'815'800	1.3

Les mouvements d'ept intervenant entre le budget 2018 et le budget 2019 sont les suivants :

A la Direction de la culture et du développement urbain (CD), la baisse s'explique principalement par le non-renouvellement, au Secrétariat municipal, d'un poste de chef de projet marketing et d'un poste de préposé aux nonagénaires. Au Service des bibliothèques et archives, le poste de bibliothécaire pour le Bibliobus est suroccupé de 1 ept suite à un congé maladie longue durée.

A SE, l'augmentation résulte de plusieurs éléments soit : au Secrétariat général, à l'Espace de consommation sécurisé (ECS), un concept de sécurité a été mis en place prévoyant l'engagement de 2.4 ept financés par le Service social Lausanne. Au Corps de police, il est prévu d'augmenter l'effectif des policiers de 8 ept (policiers formés et anciens aspirants). Le Service de l'eau prévoit une augmentation nette de 3 ept dans le cadre du préavis N° 2015/21 relatif à la mise en place de la politique municipale en matière de traitements des eaux, notamment l'amélioration des chaînes de traitement de la STEP de Vidy.

A la Direction des sports et de la cohésion sociale (SCS), l'augmentation s'explique principalement par l'ajustement au Service du travail de 2.4 ept de postes vacants au restaurant d'application non budgétés en 2018 auxquels s'ajoute 0.5 ept de chargé de communication au Secrétariat général. Au Service du travail, à l'ORP et à l'Unité spécialisée ORP-CSR, les variations d'effectifs liées au taux de chômage impliquent une augmentation nette de 0.9 ept.

A la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA), la diminution provient essentiellement du non-renouvellement de 5 ept dans le cadre de la réorganisation des établissements horticoles et des cimetières au Service des parcs et domaines, ainsi qu'au départ à la retraite de 0.5 ept au Secrétariat général, poste non renouvelé. Au Service d'organisation et d'informatique, il est prévu d'augmenter l'effectif de 1.5 ept pour la prise en charge de divers projets.

A la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ), au Service d'accueil de jour de l'enfance, l'augmentation des places d'accueil dans le secteur du parascolaire engendre la création de 10.15 ept. Par ailleurs, la poursuite du développement de l'accueil nécessite la création de 5.5 ept notamment par la pérennisation de la halte de jeux de la Grenette, l'augmentation de la structure des Diablerets ainsi que la prise en charge préscolaire des enfants allophones.

A la Direction des finances et de la mobilité (FIM), au Service du personnel, 3.7 ept ont été engagés pour la création d'une cellule dédiée aux traitements de recours en matière de politique salariale. Au Service de la propreté urbaine, il est prévu l'engagement de 2 ept pour l'entretien des abribus suite à la reprise de la tâche de la SGA. Au Service des finances et au Secrétariat général, 2 ept en charge du suivi des subventions et participations ont été créés ainsi que 0.5 ept de chef d'office du contentieux afin de pallier l'augmentation du volume des affaires à traiter.

Aux SIL, la diminution (-6.5 ept) provient essentiellement de l'arrivée à échéance de contrats à durée déterminée (-5 ept) et du non renouvellement d'1 ept de géomaticien.

L'évolution des effectifs par rapport au budget 2018 est de 34.8 ept dont 27.8 sont à mettre en lien avec les domaines prioritaires. 14.9 ept sont financés par des recettes nouvelles ou par des fonds.

31 Biens. Services et marchandises**+CHF 31.5 millions ou +6.4%**

	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart (+/-) Budget 2018 - 2019	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	16'168'061.28	15'743'100	15'561'000	-182'100	-1.2
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans électr., gaz & chauffage à distance)	21'955'953.31	25'801'800	25'351'100	-450'700	-1.7
Marchandises	16'413'845.99	18'235'300	18'148'000	-87'300	-0.5
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	35'358'307.43	38'344'700	38'492'900	148'200	0.4
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	47'374'382.24	49'913'500	51'569'500	1'656'000	3.3
Honoraires et prestations de services	134'958'144.67	147'433'000	151'197'100	3'764'100	2.6
Autres dépenses en biens, services et marchandises	57'312'485.87	56'280'200	53'764'800	-2'515'400	-4.5
Sous-total	329'541'180.79	351'751'600	354'084'400	2'332'800	0.7
Achats d'énergie par les SIL (électricité, gaz & chauffage à distance)	131'705'746.85	137'866'100	167'080'700	29'214'600	21.2
Total	461'246'927.64	489'617'700	521'165'100	31'547'400	6.4

Aux SIL, la hausse de CHF 29.2 millions des achats d'énergie résulte des mouvements suivants : achats de gaz et de chauffage à distance (+CHF 11.7 millions) et achats d'électricité (+CHF 17.5 millions).

Sous le poste « Loyers, fermage et redevances d'utilisation », l'augmentation est liée principalement au loyer des nouveaux locaux sis Port-Franc 22 occupé par l'Unité spécialisée ORP-CSR (+CHF 0.6 million, coûts intégralement compensés par des participations de la Confédération), aux nouveaux locaux occupés par le Service du travail sis à Sévelin 10-16 (+CHF 0.7 million) et, au Service de l'eau, à une augmentation du droit d'usage du sol de CHF 0.3 million.

Sous le poste « Autres dépenses en biens, services et marchandises », la diminution résulte, aux SIL (-CHF 2.1 millions), de la diminution des tarifs d'acheminement du réseau de transport très haute tension facturés par Swissgrid S.A. et de l'augmentation des coûts du réseau amont du gaz.

32 Intérêts passifs**-CHF 2.4 millions ou -4.3%**

	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart (+/-) Budget 2018 - 2019	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts des dettes	56'501'564.17	55'200'000	52'800'000	-2'400'000	-4.3
Autres intérêts passifs	2'403.00	40'000	40'000	0	0.0
Total	56'503'967.17	55'240'000	52'840'000	-2'400'000	-4.3

La diminution par rapport au budget 2018 s'explique par une augmentation modérée de la dette et, surtout, par les conditions des marchés des capitaux qui devraient permettre de continuer à profiter de taux historiquement bas lors des renouvellements d'emprunts.

33 Amortissements**-CHF 4.4 millions ou -2.9%**

	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecarts (+/-) Budget 2018 - 2019	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	6'590'560.71	8'000'000	7'000'000	-1'000'000	-12.5
Autres pertes, défalcatons et moins-values	34'290'187.31	8'177'400	8'678'900	501'500	6.1
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	88'054'809.13	90'176'500	81'795'200	-8'381'300	-9.3
Amortissements du patrimoine administratif des SIL	39'430'552.16	38'955'800	38'608'400	-347'400	-0.9
Amortissements du patrimoine financier	4'051'413.00	5'063'500	9'867'500	4'804'000	94.9
Total	172'417'522.31	150'373'200	145'950'000	-4'423'200	-2.9

Au Service des finances, sous le poste « Remises, défalcatons et moins-values d'impôts », les défalcatons d'impôts ont été adaptées à la baisse en fonction des résultats de ces dernières années.

S'agissant des amortissements du patrimoine administratif, la baisse enregistrée à la Bourse communale résulte principalement des éléments suivants :

- au Service de l'eau, à la fin des amortissements des crédits relatifs à la rénovation du réservoir du Calvaire (-CHF 1 million) et des conduites du Pays d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au Boulevard de la Forêt (-CHF 0.6 million). A relever que cette diminution de charges est compensée par une diminution de prélèvement d'un montant identique dans le Fonds de réserve du service (voir le chapitre des revenus 48) ;
- au Service des écoles primaires et secondaire, à la fin de l'amortissement du crédit relatif à l'assainissement et rénovation des bâtiments scolaires – 3^e étape (-CHF 1 million) et à la diminution de l'amortissement du crédit relatif l'assainissement et création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires (-CHF 1.3 million). A relever que cette diminution de charges est liée au volume des travaux planifiés en 2019 et qu'elle s'accompagne également d'une diminution des prélèvements dans le Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires (-CHF 1.4 million) (voir le chapitre des revenus 48) ;
- au Service des routes et de la mobilité, à la diminution de CHF 0.6 million de l'amortissement du crédit « PALM – Mobilité douce – mesures en priorité A ».

A relever également la fin des amortissements des crédits ci-après :

— Rénovation et extension de la voirie en 2012 et 2013	-1.516
— Malley-Centre – valorisation du site – abattoirs et usine à gaz	-0.635
— Maison de quartier des Faverges – subvention d'investissement	-0.320
— Paroisse catholique du Valentin – subvention d'investissement	-0.489
— Projet « Equitas » – nouveau système de rémunération	-0.340

S'agissant des amortissements du patrimoine financier, la hausse est due à deux éléments : d'une part, au Service du logement et des gérances, au crédit d'investissement « Assainissement énergétique et rénovation des bâtiments de la Ville de Lausanne » (+CHF 4.3 millions ; charges neutralisées par un prélèvement d'un montant identique dans le Fonds de rénovation d'immeubles (voir également sous le poste 48)) ; et, d'autre part, aux SIL, à un amortissement de CHF 0.5 million lié au projet de contracting énergétique.

35 Dédommagements à des collectivités publiques +CHF 10.1 millions ou +3.4%

	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart (+/-) Budget 2018 - 2019	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	110'376'432.00	110'600'000	107'167'200	-3'432'800	-3.1
Facture sociale	106'684'592.00	106'600'000	116'400'000	9'800'000	9.2
Participation à des entreprises de transports	51'144'175.20	54'500'000	58'325'300	3'825'300	7.0
Participation à l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)	12'549'141.00	13'400'000	13'400'000	0	0.0
Réforme policière	7'548'366.00	7'900'000	7'700'000	-200'000	-2.5
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'411'751.85	2'400'000	2'400'000	0	0.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	890'844.50	890'900	910'000	19'100	2.1
Contribution à la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	685'265.00	692'000	707'600	15'600	2.3
Autres dédommagements	410'083.31	517'800	571'500	53'700	10.4
Total	292'700'650.86	297'500'700	307'581'600	10'080'900	3.4

La hausse de la facture sociale s'établit à CHF 9.8 millions par rapport au budget 2018 et est liée notamment à la feuille de route du Canton quant à l'application de la RIE III vaudoise ; celle-ci prévoit dès 2019 un plafonnement à 10% du coût des assurances maladie dans le budget des ménages, augmentant ainsi leur pouvoir d'achat.

La participation de la Ville aux déficits des transports urbains et régionaux est en hausse de CHF 3.8 millions.

36 Subventions accordées +CHF 0.0 million ou +0.0%

Le détail de cet écart, par direction, s'établit comme il suit :

	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart (+/-) Budget 2018 - 2019	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Culture et développement urbain	45'775'179.30	47'118'900	46'695'200	-423'700	-0.9
Sécurité et économie	490'340.00	533'800	552'800	19'000	3.6
Sports et cohésion sociale	18'577'039.50	19'894'400	19'819'900	-74'500	-0.4
Logement, environnement et architecture	1'446'981.00	1'945'000	2'127'800	182'800	9.4
Enfance, jeunesse et quartiers	12'980'825.15	13'173'100	13'513'900	340'800	2.6
Finances et mobilité	10'771'419.71	10'884'800	10'869'900	-14'900	-0.1
Total	90'041'784.66	93'550'000	93'579'500	29'500	0.0

Ci-dessous les variations principales intervenues entre les budgets 2018 et 2019 (en millions de CHF) :

⇒ Aide à la fusion (CD) – regroupement de cinq écoles de musique	-0.100
⇒ Camerata de Lausanne (CD)	-0.140
⇒ Label Suisse (manifestation biennale) (CD)	-0.200
⇒ Caravane interculturelle (subvention biennale) (SCS)	-0.200

⇒	<i>Fonds culturel pour les communautés étrangères et Fonds lausannois d'intégration – reclassification sous le groupe 31 (sans impact)</i>	-0.150
⇒	<i>JOJ 2020 (SCS) – prestations pour l'animation en Ville de Lausanne</i>	+0.200
⇒	<i>Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières (LEA)</i>	+0.185
⇒	<i>Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (EJQ)</i>	+0.121
⇒	<i>Soutien aux projets de quartiers (EJQ)</i>	+0.103

38 Attributions aux réserves**-CHF 5.1 millions ou -22.6%**

	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart (+/-) Budget 2018 - 2019	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de régularisation des loyers	115'741.50	118'600	112'900	-5'700	-4.8
Fonds du Service de l'eau	24'861'621.29	11'910'600	8'950'000	-2'960'600	-24.9
Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes	3'983'533.90	0	0	0	-
Fonds pour risques génériques financiers	31'933'738.00	0	0	0	-
Fonds des SIL	14'747'958.89	10'481'000	8'371'000	-2'110'000	-20.1
Total	75'642'593.58	22'510'200	17'433'900	-5'076'300	-22.6

Au Service de l'eau, la diminution d'attribution aux divers fonds du service s'explique par les mouvements suivants :

—	Fonds de réserve pour le renouvellement de la station de Saint-Sulpice	+0.632
—	Fonds de réserve et de renouvellement de l'Unité eau potable	-2.140
—	Fonds de péréquation des Unités évacuation des eaux claires et usées et traitement des eaux usées	-1.453

Aux SIL, la diminution résulte principalement des mouvements suivants : diminution des attributions au Fonds communal de péréquation pour l'éclairage public (-CHF 1.6 million) et au Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité (-CHF 1 million) et augmentation des attributions réglementaires aux divers fonds (+CHF 0.5 million).

39**Imputations internes****-CHF 62.0 millions ou -33.6%****49**

L'importante diminution constatée sous ce poste provient de deux éléments soit : aux SIL, suite à la nouvelle organisation mise en place dans le cadre du projet Ariane (organisation par fluides et non plus par services), la refacturation interne des services généraux et des administrations n'ayant plus de sens, celle-ci a été supprimée (-CHF 74.5 millions). Au Service de l'eau, aux Unités évacuation eaux claires et usées et traitements eaux usées, l'augmentation est liée à la refacturation de la part lausannoise de EPURA S.A. entre ces deux unités (+CHF 12.2 millions).

4 REVENUS

40 Impôts

-CHF 26.9 millions ou -5.0%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2017	2018	2019	Budget 2018 - 2019	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Impôts sur le revenu et la fortune	374'992'465.00	379'300'000	389'200'000	9'900'000	2.6
Impôts sur le bénéfice et le capital	103'708'969.25	94'000'000	54'700'000	-39'300'000	-41.8
Impôts fonciers	40'052'883.60	40'000'000	40'000'000	0	0.0
Droits de mutations	10'805'595.90	8'500'000	9'000'000	500'000	5.9
Impôts sur les successions et les donations	15'718'211.45	13'500'000	14'500'000	1'000'000	7.4
Impôts sur la propriété et sur la dépense	6'410'876.50	6'100'000	7'100'000	1'000'000	16.4
Total	551'689'001.70	541'400'000	514'500'000	-26'900'000	-5.0

Les recettes fiscales diminuent de CHF 26.9 millions, soit une diminution de 5% par rapport au budget 2018.

Personnes physiques

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques a été budgétisé en augmentation de CHF 9.9 millions (+2.6%) par rapport au budget 2018, et de CHF 14.2 millions par rapport aux comptes 2017, soit une évolution moyenne annuelle de 1.9%.

Personnes morales

L'impôt des personnes morales a été budgété en baisse de CHF 39.3 millions. Cette importante baisse est due d'une part à la mise en œuvre anticipée de la réforme de l'imposition des entreprises sur le sol vaudois (RIE III, CHF 41.8 millions). Cette baisse est légèrement compensée par la croissance dynamique des impôts (CHF 2.5 mios).

Autres impôts

L'impôt sur les successions et les donations, ainsi que les droits de mutations, ont été prudemment adaptés à la moyenne des comptes de ces dernières années. La hausse de l'impôt sur les divertissements est liée à l'exploitation d'Aquatis.

41 Patentes, concessions

-CHF 0.3 million ou -8.9%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2017	2018	2019	Budget 2018 - 2019	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Patentes, concessions	3'549'664.81	3'640'000	3'315'000	-325'000	-8.9

La diminution provient principalement du montant des taxes d'équipements communautaires, montant non pérenne et propre à chaque dossier de planification.

42 Revenus des biens**-CHF 0.7 million ou -0.7%**

	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart (+/-) Budget 2018 - 2019	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts, prêts et participations	11'016'082.62	7'876'500	8'994'800	1'118'300	14.2
Revenu des immeubles du patrimoine financier	32'450'847.35	34'402'600	33'092'000	-1'310'600	-3.8
Revenu des biens du patrimoine administratif	44'356'199.48	44'082'800	43'514'100	-568'700	-1.3
Autres revenus	36'174'217.84	3'693'400	3'784'500	91'100	2.5
Total	123'997'347.29	90'055'300	89'385'400	-669'900	-0.7

Sous le poste « Intérêts, prêts et participations » la hausse du dividende de Gaznat (+CHF 0.7 million) et la mise en place d'une rémunération dans le cadre de l'octroi de cautionnements (+CHF 0.5 million) expliquent l'essentiel de la hausse constatée.

La diminution du revenu du patrimoine financier résulte essentiellement d'une adaptation de l'estimation des ventes de vin (-CHF 0.5 million ainsi qu'une baisse ponctuelle des revenus locatifs liée aux travaux à réaliser au niveau des immeubles du patrimoine financier. Cette dernière est évaluée à -CHF 0.8 million et est intégralement compensée par un prélèvement identique dans le Fonds de rénovation d'immeubles (voir poste 48). Enfin, différentes augmentations de revenus locatifs et de redevances DDP permettent de compenser intégralement des baisses équivalentes dans ces mêmes domaines.

43 Taxes, ventes et prestations facturées**+CHF 27.2 millions ou +3.9%**

	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart (+/-) Budget 2018 - 2019	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Taxes, redevances et prestations de services	304'322'940.40	307'600'100	301'986'300	-5'613'800	-1.8
Ventes diverses (hors SEL, GAZ & CAD)	62'064'126.73	60'628'600	59'998'900	-629'700	-1.0
Frais facturés à des tiers, remboursements	16'603'562.68	14'169'600	12'857'900	-1'311'700	-9.3
Amendes	25'220'509.99	27'000'000	28'100'000	1'100'000	4.1
Autres contributions	31'690'703.19	28'185'400	27'741'000	-444'400	-1.6
Sous-total	439'901'842.99	437'583'700	430'684'100	-6'899'600	-1.6
Ventes d'énergie des SIL (Electricité, gaz, C&D et contracting énergétique)	252'905'539.72	264'675'900	298'785'600	34'109'700	12.9
Total	692'807'382.71	702'259'600	729'469'700	27'210'100	3.9

Aux SIL, l'augmentation des ventes d'énergie résulte d'une hausse des ventes d'électricité de CHF 18.8 millions et des ventes de gaz, de chauffage à distance et de contracting énergétique de 15.3 millions (voir également le chapitre des charges 31).

La diminution observée sous le poste « Taxes, redevances et prestations de services » (-CHF 5.6 millions) (rubrique 434) résulte de plusieurs éléments :

- Pompes funèbres officielles – adaptation des tarifs d'incinération +0.638
- Lieux d'accueil de jour municipaux – revenus liés à l'accroissement du nombre de places d'accueil +1.120
- SIL – Service patrimoine – baisse des tarifs d'acheminement de l'électricité -5.154

- SIL – Service production – diminution de la taxe EP (éclairage public) -1.678

Les amendes du Corps de police (+CHF 1.1 million) ont été adaptées suite à la mise en place de mesures d'apaisement et de sécurisation du trafic, notamment en zones foraines.

44 Part à des recettes sans affectation +CHF 0.0 million ou +0.0%

	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart (+/-) Budget 2018 - 2019	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Impôts sur les gains immobiliers	7'005'620.75	5'500'000	5'500'000	0	0.0

Ce chapitre n'amène pas de commentaire.

45 Dédommagements de collectivités publiques +CHF 26.8 millions ou +9.3%

	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	Ecart (+/-) Budget 2018 - 2019	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de péréquation intercommunal	177'800'968.00	182'400'500	206'517'400	24'116'900	13.2
Facturation à l'Académie de police de Savatan	1'207'512.50	1'028'000	890'000	-138'000	-13.4
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	9'806'494.05	9'270'700	9'220'800	-49'900	-0.5
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'516'720.37	2'513'000	2'530'700	17'700	0.7
Participation cantonale à l'aide au logement	523'372.50	600'000	506'500	-93'500	-15.6
Participation cantonale à la gestion des PC, PC familles, allocations familiales et remboursement des frais médicaux	4'396'187.70	4'235'000	3'469'000	-766'000	-18.1
Participations diverses aux charges du Service social	27'862'875.95	28'269'600	27'542'700	-726'900	-2.6
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP et de l'unité spécialisée ORP-CSR	12'463'324.67	13'113'200	14'069'500	956'300	7.3
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'839'432.95	7'064'500	7'333'700	269'200	3.8
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	10'609'470.95	10'964'600	13'055'000	2'090'400	19.1
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers	17'921'389.76	17'637'500	17'741'000	103'500	0.6
Participation des communes aux charges de la station d'épuration	6'294'055.50	7'221'700	7'961'200	739'500	10.2
Autres dédommagements	3'693'598	2'640'100	2'917'200	277'100	10.5
Total	281'935'402.97	286'958'400	313'754'700	26'796'300	9.3

L'importante augmentation du retour du Fonds de péréquation intercommunal est due à plusieurs éléments. D'une part, suite à l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise en 2019 et aux pertes fiscales des personnes morales, une compensation de CHF 50 millions par année sera versée aux communes par l'Etat en attendant le volet fédéral (RFFA) (motion Mischler). Le montant ainsi attendu pour la Ville de Lausanne est de CHF 16 millions.

D'autre part, le retour du Fonds de péréquation intercommunal lié au critère « population » est en hausse de CHF 5.7 millions et le retour lié à la thématique « transports » de CHF 2.4 millions.

Au Service des assurances sociales, la baisse est liée à la diminution des tâches déléguées par la Caisse cantonale AVS dans le domaine des prestations complémentaires AVS/AI.

La hausse de la participation de la Confédération au frais de l'ORP et de l'Unité spécialisée ORP-CSR est lié à l'augmentation du volume d'activité de ces deux unités.

A EJQ, l'augmentation s'explique par une hausse de la participation de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) qui passe de 26% à 30% de la masse salariale éducative.

La hausse de la participation des communes aux charges d'exploitation de la station d'épuration est liée à l'augmentation des prestations facturées par EPURA S.A..

Sous le poste « Autres dédommagements », l'augmentation s'explique, à l'Unité gestion des déchets urbains, par une adaptation aux coûts des prestations aux des communes limitrophes (Renens, Prilly, Pully et Paudex) des déchèteries auxquelles leur population à accès (+CHF 0.2 million).

46 Subventions acquises

+CHF 0.2 million ou +6.4%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2017	2018	2019	Budget 2018 - 2019	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Subventions de la Confédération et du Canton pour les forêts	431'364.25	283'000.0	283'000	0	0.0
Subventions de l'Etat relatives à la lutte contre le racisme	776'170.00	821'200	761'200	-60'000	-7.3
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	227'580.85	389'300	319'800	-69'500	-17.9
Subventions de l'Etat pour les travaux sur les routes en traversée de localité	187'897.00	100'000	100'000	0	0.0
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	1'269'193.42	1'561'100	1'856'800	295'700	18.9
Subventions de l'Etat pour une campagne de prospection géophysiques de l'agglomération lausannoise	46'296.30	0	0	0	-
Subventions de la Confédération pour le programme équivatt	0.00	0	50'000	50'000	-
Autres subventions	249'222.20	247'100	247'100	0	0.0
Total	3'187'724.02	3'401'700	3'617'900	216'200	6.4

A SE, au Service de protection et sauvetage, la baisse est due principalement à une adaptation de la subvention de l'ECA au nombre effectif d'aspirants passant leur brevet en 2019.

A SCS, la participation cantonale aux charges d'exploitation de la Marmotte et du Sleep'in augmente de CF 0.3 million.

Aux SIL, le programme équivatt bénéficie du soutien du programme de l'Office fédéral de l'énergie ProKilowatt pour la rénovation du système d'éclairage des PME.

48 Prélèvements sur les réserves**-CHF 1.1 millions ou -2.8%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2017	2018	2019	Budget 2018 - 2019	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds du Service de l'eau	3'887'150.47	4'095'000	2'550'000	-1'545'000	-37.7
Fonds de réserve générale du SSL	398'832.49	0	0	0	-
Fonds de rénovation d'immeubles	7'018'899.35	8'290'800	13'535'200	5'244'400	63.3
Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	2'261'872.13	2'763'000	1'388'000	-1'375'000	-49.8
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	614'254.14	2'101'400	2'713'200	611'800	29.1
Fonds de réserve pour impôts et fonds de péréquation	20'000'000.00	0	0	0	-
Fonds de réserve pour fluctuation de valeurs	12'203'000.00	0	0	0	-
Fonds des SIL	15'357'017.45	20'279'600	16'289'600	-3'990'000	-19.7
Total	61'741'026.03	37'529'800	36'476'000	-1'053'800	-2.8

Au Service de l'eau, à l'Unité eau potable, la diminution est liée à deux prélèvements budgétés en 2018 destinés à financer la construction du réservoir du Calvaire (CHF 1 million) et la réfection des conduites sises au boulevard de la Forêt (CHF 0.6 million).

A LEA, au Service du logement et des gérances, les prélèvements sur le Fonds de rénovation d'immeuble sont destinés à financer les dépenses d'investissements du crédit lié à l'assainissement énergétique et la rénovation des bâtiments de la Ville (voir également le chapitre des charges 33) et les pertes de revenus locatifs pendant les périodes travaux (voir également sous le poste 42).

A EJQ, la diminution du prélèvement est liée au volume des travaux qui seront entrepris en 2019 dans le cadre de l'assainissement et de la création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires (préavis N° 2015/45) (voir également le chapitre des charges 33).

A FIM, au Service de la propreté urbaine, l'augmentation sur le Fonds de réserve pour la gestion des déchets est due à la couverture de charges supplémentaires prévisibles.

Aux SIL, aucun prélèvement n'est prévu en 2019 sur le Fonds de péréquation pour les activités multimédia (-CHF 3.9 millions).

6. Plan des investissements pour les années 2019 à 2022

Ce plan se décline en deux volets :

- un plan des dépenses d'investissements de 2019 à 2022, portant sur les crédits déjà votés ;
- un plan des dépenses d'investissements pour 2019 à 2022, portant sur les crédits générant des dépenses d'ici fin 2022, classés par service puis par date de sortie du préavis.

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements brutes du patrimoine administratif pour l'exercice 2019 (sans les autorisations d'achats) :

(en millions de CHF)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 31.08.2018	Sur crédits à voter	Total
Culture et développement urbain	3.9	3.5	7.4
Sécurité et économie	22.7	10.3	33.0
Sports et cohésion sociale	7.9	9.1	17.0
Logement, environnement et architecture	14.4	7.9	22.3
Enfance, jeunesse et quartiers	16.4	11.5	27.9
Finances et mobilité	30.1	4.3	34.4
Services industriels	36.9	14.5	51.4
Objets multidirections	0.0	21.0	21.0
Objets Métamorphose	31.9	7.8	39.7
Total général	164.2	89.9	254.1

Les principales dépenses prévues pour 2019 sont les suivantes :

	<i>(en millions de CHF)</i>
Ensemble des crédits-cadres (voirie, collecteurs, parcs, eaux, gaz, électricité)	38.0
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité	18.3
Stade de football de la Tuilière – crédit d'ouvrage	17.9
Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)	17.0
Ecoquartier des Plaines-du-Loup	12.1
Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) et mesures d'accompagnement	10.5
Quartier des Fiches – création d'un centre scolaire et parascolaire	9.0
Entretien et rénovation de bâtiments des patrimoines administratif et financier	6.1
Extension lausannoise de l'Unité commune ORP-CSR – Service du travail	5.3
Etablissement de Béthusy	5.0
Fouilles archéologiques sur le site des Prés-de-Vidy	4.9
Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ)	4.7
Stade olympique de la Pontaise – travaux d'assainissement	4.0
Réfection des adductions des eaux du Pays d'Enhaut	3.9

Les recettes d'investissements pour 2019 sont évaluées à CHF 55.3 millions et les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à CHF 207.2 millions, compte tenu des demandes d'autorisations d'achats qui s'élèvent à CHF 8.4 millions.

7. Evolution présumée de la situation financière en 2019

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis de définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, la mise en regard des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement		
	Doit	Avoir
	(En millions de CHF)	
Excédent des charges de fonctionnement	42.0	
Amortissements		120.4
Attributions aux réserves		17.4
Prélèvements sur les réserves	36.5	
	<u>78.5</u>	<u>137.8</u>
Autofinancement	59.4	
	<u>137.8</u>	<u>137.8</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)		
	Doit	Avoir
	(En millions de CHF)	
Dépenses brutes d'investissements	254.1	
Autorisations d'achats	8.4	
Subventions et recettes sur investissements		55.3
	<u>262.5</u>	<u>55.3</u>
Investissements nets		207.2
	<u>262.5</u>	<u>262.5</u>
Financement		
	Mios de CHF	%
Investissements nets	207.2	100.0
./. Autofinancement	59.4	28.6
Insuffisance d'autofinancement (emprunts nouveaux)	<u>147.9</u>	<u>71.4</u>

L'évolution de l'endettement net peut être estimée comme suit, avec la situation de la dette bancaire brute pour information :

	Endettement net	Dette bancaire brute
	(En millions de CHF)	
Situation au 31.12.2017	1'995	2'497
Insuffisance d'autofinancement		
- estimation 2018	33	33
- budget 2019	148	148
Situation théorique au 31.12.2019	<u>2'176</u>	<u>2'678</u>

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le préavis N° 2018 / 52 de la Municipalité, du 1^{er} novembre 2018 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

Charges	CHF 1'860'619'200.-
Revenus	<u>CHF 1'818'613'600.-</u>
Excédent de charges	<u>CHF 42'005'600.-</u>

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2019 à 2022 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter